

## Procès-verbal d'Assemblée Générale

Ordinaire — Démission du gérant en exercice & Nomination d'un nouveau gérant

| DATE        | HEURE              | LIEU   |
|-------------|--------------------|--------|
| 19 mai 2026 | En visioconférence | Meylan |

### I — Renseignements sur la société

|                       |                                                       |
|-----------------------|-------------------------------------------------------|
| Dénomination sociale  | AAL TUDY                                              |
| Forme juridique       | Société Civile Immobilière (SCI)                      |
| Siège social          | 13 allée de la Grande Vigne, 38240 Meylan             |
| Capital social        | 5 000,00 €                                            |
| Nombre de parts total | 500 parts sociales (valeur nominale : 10,00 € / part) |
| Président de séance   | Laurence Parmentier                                   |

### II — Associés présents et quorum

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts de la société. Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation :

| Nom & prénom            | Parts sociales   | % du capital    | Qualité                                            |
|-------------------------|------------------|-----------------|----------------------------------------------------|
| Laurence Parmentier     | 50 parts         | 10,00 %         | Associée (gérante sortante — Présidente de séance) |
| Anaïs Foucault          | 225 parts        | 45,00 %         | Associée                                           |
| Alban Foucault          | 225 parts        | 45,00 %         | Associé — Nouveau gérant nommé                     |
| <b>TOTAL REPRÉSENTÉ</b> | <b>500 parts</b> | <b>100,00 %</b> | L'assemblée peut valablement délibérer             |

L'assemblée générale réunit la totalité des parts sociales en circulation. Elle peut donc valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour.

### III — Ordre du jour

Madame Laurence Parmentier, présidant la séance, déclare que l'assemblée est réunie pour délibérer sur les résolutions suivantes :

- **Résolution n° 1** : Démission de Madame Laurence Parmentier de ses fonctions de gérante
- **Résolution n° 2** : Nomination de Monsieur Alban Foucault en qualité de nouveau gérant

### IV — Résolutions

#### RÉSOLUTION N° 1

#### Démission de Madame Laurence Parmentier de ses fonctions de gérante

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Laurence Parmentier de ses fonctions de gérante de la SCI AAL TUDY, avec effet au 06 avril 2026. L'assemblée constate que Madame Laurence Parmentier conserve la plénitude de ses droits en qualité d'associée, à hauteur de ses 50 parts sociales représentant 10,00 % du capital social. Sa qualité d'associée et tous les droits qui y sont attachés (droit de vote, droit aux bénéfices, droit à l'information) demeurent inchangés. L'assemblée lui donne quitus entier et définitif de sa gestion pour la période de son mandat de gérante.

**Vote :** Adoptée à l'UNANIMITÉ — 500 voix pour (100 % du capital) — Aucune voix contre — Aucune abstention

RÉSOLUTION N° 2

Nomination de Monsieur Alban Foucault en qualité de nouveau gérant

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la société et par les articles 1846 et suivants du Code civil, décide de nommer Monsieur Alban Foucault en qualité de gérant de la SCI AAL TUDY, en remplacement de Madame Laurence Parmentier. Le mandat de gérant de Monsieur Alban Foucault prend effet à compter du 06 avril 2026 et se poursuivra pour une durée indéterminée. Monsieur Alban Foucault déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni interdiction d'exercer la gérance d'une société civile. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par les statuts aux décisions collectives des associés.

**Vote :** Adoptée à l'UNANIMITÉ — 500 voix pour (100 % du capital) — Aucune voix contre — Aucune abstention

V — Dispositions générales

Tous les sujets portés à l'ordre du jour ont été abordés. L'assemblée ne formulant aucune autre question ou commentaire, la séance est levée.

**Formalités :** Le gérant est invité à procéder aux formalités légales de publicité et d'enregistrement consécutives à la présente nomination, notamment le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent, dans le délai d'un mois suivant la présente assemblée.

Signatures des associés

Fait à Meylan, le 19 mai 2026. En foi de quoi, les associés ont signé le présent procès-verbal après en avoir pris connaissance.

|                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associée — Présidente de séance<br><b>Laurence Parmentier</b><br>Signature :  | Associée<br><b>Anaïs Foucault</b><br>Signature :  | Associé — Gérant<br><b>Alban Foucault</b><br>Signature :  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DU GÉRANT

Je soussigné, Monsieur Alban Foucault, déclare accepter le mandat de gérant de la SCI AAL TUDY qui m'est confié aux termes de la résolution n° 2 adoptées par l'assemblée générale du 19 mai 2026. Je certifie n'être frappé d'aucune incompatibilité légale ou statutaire et m'engage à exercer ce mandat conformément à la loi et aux statuts de la société.

Fait à Meylan, le 19 mai 2026.

Signature de Monsieur Alban Foucault : 